



## **Paiement en 3 X sans frais non débité**

**Par rutgeur, le 10/01/2016 à 11:05**

Bonjour je ne sais pas si j'ai sélectionné le bon sous forum??? Ma question est le 17 novembre j'ai effectué un achat en ligne pour un montant total de 879€ en trois fois sans frais par carte bancaire, le premier montant a bien sur était débité le mois suivant c'est à dire le 17 décembre aucun débit sur mon compte. Je précise que mon compte est approvisionné et je n'ai aucune opération rejeté ni d'opération à venir, j'ai attendu jusqu'au 28 ou 29 décembre et j'ai téléphoné à la boutique en ligne pour connaître la raison la réponse qui m'a été donnée est que ça provient sûrement de ma banque et que la boutique en ligne ce serait aperçu du non paiement le 05 janvier et que les débits ne passeraient plus donc ils me demandent de leur envoyer deux chèques d'un montant de 293€ chacun jusqu'à maintenant je n'ai rien envoyé car entre temps je me suis renseigné auprès d'un ami qui est directeur de banque, il m'a dit que c'est eux qui ont fait l'erreur et que je n'aurais pas du leur téléphoner, que si il m'appellent pour envoyer les chèques je ne répond pas car les appels téléphoniques ne comptent pas c'est d'ailleurs ce que j'ai fait car ils m'ont appelé plusieurs fois. Mais si je reçois un courrier là il faudrait que je leur envoie le paiement car les écrits comptent, je vous demande donc ce que je dois faire et vous remercie d'avance

**Par janus2fr, le 10/01/2016 à 15:58**

Bonjour,  
De toute façon, vous êtes bien redevable du prix total de votre commande.  
Quelle que soit la raison qui fait que le commerçant n'a pas pu prélever les 2 mensualités restantes, vous avez bien une dette.